



**GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU**

**MINISTERIO DA DEFESA NACIONAL E DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA
SECRETARIA DE ESTADO DOS COMBATENTES DA LIBERDADE DA PÁTRIA
CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA AÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)
GABINETE DO DIRETOR NACIONAL**

PROGRÈS DE LA GUINÉE-BISSAU

Merci, Monsieur le Président, de nous avoir donné la parole pour notre présentation au nom du gouvernement de la Guinée-Bissau.

Votre Excellence, Monsieur le Président de la vingt-et-unième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ;

Votre Excellence, Monsieur Stefano Toscano, Directeur du Centre International de Déminage Humanitaire de Genève. ;

Votre Excellence, Monsieur Juan Carlos Ruan, Directeur de l'Unité d'Appui de Mise en Œuvre de la Convention ;

Distingués Représentants des États parties et Organisations présents ici ;

C'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui pour partager avec vous les progrès réalisés par la Guinée-Bissau dans le domaine du déminage humanitaire.

Depuis l'approbation de notre demande de prorogation lors de la Vingtième Assemblée des États parties à Genève en novembre 2022 jusqu'à ce jour, nous avons accompli d'importants progrès. Permettez-moi de vous présenter ces avancées majeures.

Tout d'abord, nous avons réactivé le Conseil National de Déminage Humanitaire (CNDH) en date du 28 février 2023. Présidé par le Secrétaire d'État aux Combattants de la Liberté de la Patrie, cet organe joue un rôle déterminant dans le processus de déminage humanitaire et est en charge de valider les normes nationales de l'action anti mines. Le Centre National de Coordination de l'Action Anti-Mines (CAAMI) avec l'appui de ses

partenaires a développé 7 normes nationales, à savoir, Glossaire, libération des terres, enquêtes non technique, enquêtes technique, accréditation, déminage manuel, désactivation et destruction des engins explosifs. Elles ont été soumises à validation en ce début d'année. La réunion du Conseil National de Déminage Humanitaire prévue pour valider ces normes n'a cependant encore pu se tenir en raison d'échéances électorales ayant mobilisé l'appareil d'Etat. La Guinée-Bissau reste cependant engagée dans cette démarche cruciale.

Une autre étape essentielle a été la réactivation des moyens de communication du CAAMI, ce qui nous a permis de participer activement à toutes les réunions en ligne avec nos différents partenaires que ce soit au niveau national ou international. Cela a grandement facilité la communication et la coordination de nos efforts notamment avec le secrétariat de la Convention. En outre, en février 2023, le CAAMI a mis en place au niveau national une ligne verte, accessible à tous. Cette initiative permet aujourd'hui, aux communautés, de nous signaler la présence de mines, d'engins explosifs ainsi que les accidents afférents. Cette ligne verte joue un rôle essentiel dans la remonté d'information sur l'identification et la localisation des menaces pour ainsi informer nos opérations. Elle renforce également notre engagement envers la sécurité de nos concitoyens notamment pour ce qui est de l'assistance aux victimes.

De plus, en mai de cette année ont été organisés deux ateliers d'une grande importance.

Le premier a porté sur la classification des terres. Il nous a permis d'acquérir des connaissances concrètes et d'entamer le processus de définition des critères de classification des terres. Les échanges et les interventions des participants ont dépassé nos attentes, renforçant ainsi notre détermination à poursuivre notre mission.

Le deuxième atelier, quant à lui, a été consacré à la question du genre et de la diversité dans le processus du déminage humanitaire en Guinée-Bissau. Cette thématique revêt une importance capitale, notamment en lien avec notre demande de prolongation.

Dans les mois à venir, nous poursuivrons la mise en œuvre des recommandations de ces ateliers :

- en validant les critères de classification des terres,
- en mettant en place des groupes de travail pour la coordination des opérateurs ;
et
- poursuivre le développement des normes nationales prioritaires pour la remise à disposition des terres.

Ces activités menées avec l'appui du CIGHD et des opérateurs permettront le déploiement coordonné des opérateurs qui avec leurs équipes de liaison communautaire, réaliseront des enquêtes préliminaires et des Enquêtes Non Techniques parallèlement à des activités d'éducation aux risques aux Engins Explosifs.

Par ailleurs, dès ce mois de juin se tiendront des formations de recyclage en Enquêtes Techniques, en Spot Task, en techniques de dépollution EOD 1, 2 et 3 ainsi qu'en contrôle qualité.

Dans le cadre de ces avancées et afin d'initier le redémarrage de nos opérations trois opérateurs ont reçu leur accréditation opérationnelle.

En outre, avant la fin de cette année est prévue la réactivation des points focaux communautaires qui permettront la remonté d'information et viendront renforcer le système de ligne verte mis en place en ce début d'année.

Conscients de l'importance de la gestion de l'information. Nous prévoyons cet été un atelier pour identifier les besoins spécifiques et déterminer les systèmes, les formulaires et les processus de transmission de données à utiliser. De plus, nous travaillerons à la récupération et à la numérisation des données historiques de la Guinée-Bissau tout en soutenant le déploiement du système d'information IMSMA avec l'appui du GICHHD.

Un fois l'ensemble de ces étapes franchies, un diagnostic complet des capacités du CAAMI sera réalisé et suivi d'un plan d'action qui permettra à la Guinée-Bissau de mettre en œuvre ses ambitions de dépollution de son territoire.

Ces avancées significatives ont été rendues possibles grâce au soutien financier des gouvernements des Royaumes de Norvège et des Pays-Bas, du CIGHD, en partenariat avec les opérateurs nationaux (HUMAID) et internationaux (MAG et HALO TRUST). Leur engagement indéfectible témoigne de l'importance accordée à notre cause et nous encourage à poursuivre nos efforts.

Enfin, suite à la participation de la Guinée-Bissau au Séminaire africain sur la lutte contre les mines antipersonnel, tenu à Alger, les 30 et 31 mai 2023, le CAAMI tient à exprimer ses vives félicitations au Gouvernement algérien pour la réussite de cet évènement, ainsi que sa profonde gratitude pour son hospitalité. La Guinée-Bissau appui et encourage ces initiatives régionales qui favorise la coopération entre Etats.

Cette réunion a permis de partager les expériences des pays africains dans le cadre de la lutte antimines et de souligner les efforts consentis au niveau africain pour parvenir à un continent libre de mines antipersonnel. L'accent a été mis sur la nécessité d'une mobilisation accrue aux niveaux régional y compris à travers la coopération Sud-Sud.

En conclusion, chères délégué(e)s, les progrès accomplis par la Guinée-Bissau dans le domaine du déminage humanitaire sont le fruit de notre détermination et de notre collaboration avec nos partenaires. Si la progression de la Guinée-Bissau est indéniable les moyens et ressources disponibles restent limités et ne nous permettront pas en l'état de respecter nos obligations envers la Convention. Nous appelons les partenaires techniques et financiers à maintenir et renforcer leur appui au gouvernement de la Guinée-Bissau.

Nous restons résolu à poursuivre cette importante mission, qui garantit la sécurité de nos communautés tout en œuvrant pour un avenir sans mines ni engins explosifs.

**Merci beaucoup pour votre attention,
et à Son Excellence, le Président
de la vingt-et-unième intersession.**